



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250618_08

PROJET DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE TRIENNALE ENTRE LE SIGERLY ET L'ALEC LYON, ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Madame Vinciane BRUNEL, vice-présidente (Ressources Humaines)

Le 18 juin 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à GIVORS, salle Rosa Parks, 1 place de la Liberté sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, *Communes* : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITTORIO (Givors), Arnold STRUB (La Mulatière), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rilleux-La-Pape), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
 Corinne SUBAÍ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ
 Michel CASTELLANO (Millery) donne pouvoir à Dominique REGNIER (Vourles)
 Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)
 René GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET
 Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)
 Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 192 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dans son décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la demande déposée par l'Association Agence Locale de l'Énergie et du Climat Lyon (ALEC) le 25 mars 2025 ;

I. Contexte et objectif

Dans le cadre de ses compétences en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), le SIGERLy renforce en 2025 sa politique territoriale de transition énergétique en développant une stratégie d'accompagnement complète et cohérente, en articulation étroite avec les dynamiques locales et les besoins exprimés par les communes membres.

L'objectif est triple. D'une part, assurer une **couverture intégrale des champs d'intervention de la transition énergétique**, par le biais d'un réseau partenarial structuré : ALEC sur les 57 communes de la Métropole de Lyon (territoire du SIGERLy), ALTE sur les 8 communes hors Métropole de Lyon, et SOLIHA sur l'ensemble des 65 communes du territoire du SIGERLy. Cette organisation territoriale permet d'intervenir sur les volets techniques, stratégiques, sociaux et comportementaux de la transition énergétique.

D'autre part, il s'agit d'**offrir à l'ensemble des habitants un accompagnement de qualité**, qu'ils soient usagers des bâtiments publics, porteurs de projets de rénovation de leur logement, ou en recherche d'informations sur les aides et dispositifs existants. L'ALEC intervient à plusieurs niveaux : accompagnement des communes dans leurs démarches Climat-Air-Énergie, sensibilisation à la sobriété énergétique dans les bâtiments communaux, appui technique et financier aux particuliers via France Rénov', et formation des équipes sociales locales.

Enfin, le SIGERLy poursuit son engagement pour une transition énergétique inclusive en **soutenant spécifiquement les ménages en situation de précarité énergétique**, via un double levier : la montée en compétence des CCAS (avec l'appui de l'ALEC) et le financement direct du reste à charge des projets de rénovation portés par les ménages les plus modestes (via le partenariat SOLIHA). Ce couplage permet de couvrir l'ensemble des cas de figure et de garantir un accompagnement au plus près des réalités du terrain.

À travers ces partenariats, le SIGERLy confirme sa volonté de construire une transition énergétique à la fois ambitieuse, équitable et territorialisée, au service des communes et de tous leurs habitants.

C'est dans cet esprit que le SIGERLy a été réceptif à la demande de partenariat de l'ALEC considérant que cette structure apporte une expertise complémentaire au dispositif du SIGERLy pour ses membres.

II. Partenariat renforcé

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de la Métropole de Lyon, association Loi 1901, est un partenaire historique du territoire qui accompagne depuis plus de vingt ans les communes et leurs habitants dans la mise en œuvre de la transition énergétique. À travers la convention de partenariat 2025–2028, le SIGERLy entend soutenir financièrement les quatre axes structurants proposés par l'ALEC :

1. **Accompagnement des communes** de moins de 15 000 habitants dans la définition et le déploiement de démarches territoriales Climat-Air-Énergie, notamment via des ateliers collectifs et un accompagnement individualisé (PCAET, feuilles de route énergie-climat, etc.) ;
2. **Sobriété énergétique dans les bâtiments publics des communes de moins de 15 000 habitants**, avec des actions de sensibilisation des agents communaux et des usagers, en lien étroit avec les équipes CEP du SIGERLy ;
3. **Service public de la rénovation de l'habitat**, avec des conseils personnalisés aux habitants et une orientation vers les parcours France Rénov', en lien avec les évolutions réglementaires (MaPrimeRénov', Ecoréno'v...) ;
4. **Outillage des CCAS**, par la formation des travailleurs sociaux à la détection et à l'accompagnement des habitants en situation de précarité énergétique.

III. Subvention de soutien

Considérant la demande de subvention formulée par l'association, et la volonté commune de s'inscrire dans un partenariat autour d'un programme d'actions pluriannuelles, il est proposé d'accorder en 2025 une subvention de fonctionnement de 90 600 euros. Les années suivantes cette subvention pourrait atteindre entre 190 000 et 205 000 euros (années pleines) et seront examinées lors du vote du budget primitif chaque année.

L'ALEC a établi un budget prévisionnel 2025 à 2 710 449 euros :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
charges de personnel et sociales	1 914 649	subvention Métropole - programme général d'activités dont : <i>fonds air-bois</i>	464 978 12 200
autres charges, amortissements et autres	824 550	subvention Métropole - rénovation énergétique de l'habitat	1 192 586
résultat	- 28 750	subvention Métropole - eau	47 500

		autres subventions (Communes, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Sapeurs-pompiers de la métropole de Lyon et du Rhône) et prestations publiques (dont marchés Métropole)	503 908
		subventions et prestations privées	333 845
		autres produits	167 632
Total	2 710 449	Total	2 710 449

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Vinciane BRUNEL, vice-présidente (Ressources Humaines)

Le Comité syndical :

APPROUVE la convention partenariale pluriannuelle de 2025 à 2028 entre le SIGERLy et l'ALEC ;

APPROUVE pour 2025, la subvention de 90 600 euros qui sera inscrite en dépense en décision modificative n°1 au budget principal 2025, nature 65748, fonction 758. Elle sera versée dans les conditions prévues par la convention partenariale
Chaque année une subvention sera votée par le SIGERLy pour soutenir les actions en lien avec les thématiques présentées ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président du SIGERLy pour exécuter la présente délibération et signer tout document y afférent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.